

NOTICE EXPLICATIVE A LA FORMULATION DES VŒUX PAR LES FAMILLES

Pour vous informer sur les différents types de poursuites d'études et options possibles, vous pouvez consulter le guide ONISEP après la troisième (rentrée scolaire 2007) disponible sur le site www.onisep.fr

VŒUX POUR LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE (CASES GT DU DOSSIER)

Chaque candidat peut formuler **4 VŒUX AU MAXIMUM** et le lycée de secteur avec enseignements de détermination courants (liste ci-dessous) doit **OBLIGATOIREMENT** figurer en dernière position.

- ❖ Si votre premier choix correspond **À VOTRE LYCÉE DE SECTEUR AVEC 2 ENSEIGNEMENTS DE DÉTERMINATION COURANTS**, il est **INUTILE** de formuler d'autres vœux.
- ❖ **SI VOUS NE FORMULEZ QU'UN VŒU**, ce sera **OBLIGATOIREMENT** celui qui correspond à votre lycée de secteur.
- ❖ **SI VOUS FORMULEZ PLUSIEURS VŒUX**, veillez à indiquer le vœu du lycée de secteur **EN DERNIÈRE POSITION**. En effet, les autres vœux (hors secteur, enseignements à capacités contraintes ...) ne seront examinés que s'ils sont placés **AVANT** le vœu du lycée de secteur.

PREMIER CAS

Si vous demandez **DEUX ENSEIGNEMENTS DE DÉTERMINATION COURANTS**, à choisir parmi les enseignements dont la liste est indiquée ci-dessous, vous les reportez dans les cases prévues à cet effet (**CASES GT DU DOSSIER**).

LISTE DES ENSEIGNEMENTS DE DETERMINATION COURANTS

- Langue Vivante 2 : LV2
- Sciences Économiques et Sociales : SES
- Informatique de Gestion et de Communication : IGC
- Initiation aux Sciences de l'Ingénieur : ISI
- Mesures Physiques et Informatiques : MPI
- Éducation Physique et Sportive : EPS
- Langue Vivante 3 courante : LV3
- Latin

IMPORTANT

Si le lycée de secteur n'est pas choisi parmi l'un des trois premiers vœux, **le dernier vœu sera obligatoirement celui du lycée de secteur.**

DEUXIEME CAS

CERTAINS ENSEIGNEMENTS DE DÉTERMINATION, dont la liste est indiquée ci-dessous, **SONT RARES** (*nombre de places limitées*). Si vous choisissez ces enseignements de détermination rares, vous devez choisir parmi **LES COUPLES SUIVANTS** (et uniquement parmi ceux-ci), ceux qui correspondent à vos vœux. Vous les reportez dans les cases prévues à cet effet (**CASES GT DU DOSSIER**).

LISTE DES COUPLES POSSIBLES

- Informatique et Système de Production (ISP) + un autre enseignement de détermination courant.
- Physique et Chimie de Laboratoire (PCL) + Biologie de Laboratoire et Paramédicale (BLP) ou un autre enseignement de détermination courant.
- Sciences Médico-Sociales (SMS) + Biologie de Laboratoire et Paramédicale (BLP) ou un autre enseignement de détermination courant.
- Arts (*arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; musique ; théâtre-expression dramatique ; danse*) + un autre enseignement de détermination courant.
- LV3 rare, grec ancien + un autre enseignement de détermination courant.

IMPORTANT

Si le lycée de secteur n'est pas choisi parmi l'un des trois premiers vœux, le dernier vœu sera **obligatoirement** celui du lycée de secteur **avec 2 enseignements de détermination courants** que vous aurez indiqués au préalable.

TROISIEME CAS

Si vous demandez **UN ENSEIGNEMENT À RECRUTEMENT SPÉCIAL** dont la liste est indiquée ci-dessous, vous les reportez dans les cases prévues à cet effet (**CASES GT DU DOSSIER**).

LISTE DES SPECIALITES A RECRUTEMENT SPECIAL

- Baccalauréat technologique hôtellerie
- Baccalauréat technologique musique ou danse
- Baccalauréat technologique STI arts appliqués (*design*)
- Baccalauréat technologique agricole
- Brevet de technicien (BT) : métiers de la musique, dessinateur en arts appliqués.
- Poursuite de classe européenne (*associée à un enseignement courant*)
- Sections internationales (*se renseigner auprès du lycée*)

IMPORTANT

L'affectation n'étant pas garantie en enseignement spécifique, vous devez **obligatoirement** demander un enseignement de détermination courant dans votre lycée de secteur parmi l'un des quatre vœux, **même s'il s'agit du même établissement.**

**VŒUX POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL 3 ANS - BEP - CAP 2 ANS
(CASES P DU DOSSIER)**

CHAQUE CANDIDAT PEUT FORMULER **4 VŒUX AU MAXIMUM** :
UN VŒU CORRESPOND À UNE SPECIALITE PREPAREE DANS UN ETABLISSEMENT DONNE.
L'ORDRE DES VŒUX EST IMPORTANT
IL TRADUIT LA MOTIVATION DE VOTRE ENFANT POUR UNE SPÉCIALITÉ.

**CES VŒUX SONT À REPORTER DANS LES CASES PRÉVUES À CET EFFET
(CASES P DU DOSSIER)**

**LES CAS DE COMBINAISONS DE VŒUX
(CASES GT ET CASES P DU DOSSIER)**

**DANS CERTAINS CAS, DES VŒUX POURRONT ÊTRE FORMULÉS À LA FOIS POUR L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL ET POUR L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.**

Dans le cas où la décision d'orientation pour une seconde générale et technologique de votre enfant **est incertaine**, vous pouvez formuler un ou deux vœux en lycée en faisant figurer votre lycée de secteur pour les enseignements courants, puis deux ou trois vœux en lycée professionnel.

Exemple : Lycée de secteur en vœu n°1 et Bep secrétariat en vœu n°2

- *Pour le vœu n°1*, choisir une ligne des cases **GT** du dossier, y inscrire le vœu.
- *Pour le vœu n°2*, choisir une ligne des cases **P** du dossier, y inscrire le vœu.

Si le conseil de classe prend pour votre enfant une décision d'orientation vers l'enseignement professionnel, seuls les vœux figurant dans les cases P seront saisis dans l'application informatique.

Si les résultats de votre enfant vous permettent d'envisager **une décision favorable d'orientation en seconde générale et technologique** mais qu'il est néanmoins candidat à une section professionnelle très demandée (BEP carrières sanitaires et sociales, par exemple) ou à recrutement spécial (CAP arts graphiques, par exemple), vous devez numéroter vos vœux par ordre de préférence en commençant par ceux de l'enseignement professionnel et en prenant soin de faire figurer ensuite pour la 2nde GT le lycée de secteur parmi les vœux de type lycée. A noter que votre enfant sera affecté sur le vœu le mieux placé quelle que soit la voie, professionnelle ou générale et technologique.

Exemple : CAP arts graphiques en vœu n°1 et 2nde GT dans le lycée de secteur en vœu n°2

- *Pour le vœu n°1*, choisir une ligne des cases **P** du dossier, y inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence.
- *Pour le vœu n°2*, choisir une ligne des cases **GT** du dossier, y inscrire le vœu précédé de son n° d'ordre de préférence.

**ATTENTION, DANS TOUS LES CAS (VŒUX PORTANT SUR LA VOIE
PROFESSIONNELLE, LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE , COMBINAISON DE 2
TYPES DE VŒUX), LE NOMBRE TOTAL DE VŒUX SAISI NE PEUT EXCEDER 4.**

**FIN JUIN, VOUS POURREZ PRENDRE CONNAISSANCE DES RÉSULTATS DE L'AFFECTATION
DE VOTRE ENFANT AUPRES DE VOTRE ETABLISSEMENT.**